



COMMUNIQUÉ N°2

AFFAIRE PÉNALE VON DER LEYEN : DEMANDE DE RENVOI EN CORRECTIONNELLE

Conférence de presse sur l'audience à huis clos du 6 décembre 24
Le samedi 07/12/2024 à 10h00 à l'Hôtel Séllys van der Valk de Liège
Ouvert [uniquement à la presse](#) et sur [inscription](#) (via press@UrsulaGates.com)

Nous vous donnons rendez-vous **le 7 décembre 2024**. Un dossier de presse sera mis à disposition des journalistes qui s'inscriront.

Monsieur Frédéric BALDAN et son avocate Maître Diane PROTAT considèrent aujourd'hui que les infractions de la plainte sont constituées et que [les preuves sont suffisantes](#).

Ils [demandent donc le renvoi en correctionnelle](#) de Madame Ursula von der Leyen, Monsieur Albert Bourla, Pfizer et BioNTech.

Aux journalistes et rédactions

La mission de la presse est de garantir le droit des citoyens d'accéder à l'information. Son devoir est de dire la vérité quoiqu'il en coûte. Ne pensez-vous pas que cette information revêt un intérêt général, qu'elle est suffisamment importante et inédite dans l'histoire de l'UE pour que les citoyens aient le droit de la connaître ? Allez-vous garantir ce droit ?